RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-29

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-18 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU

ATTENDU le Règlement 2024-18 relatif aux compteurs d'eau adopté le 20 août 2024 qui établit les normes d'installation et d'utilisation des compteurs d'eau et s'appliquant sur l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement afin d'y inclure un article traitant de la consommation d'eau inhabituelle et de modifier les critères établissant les immeubles assujettis;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2026, l'avis de motion a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Modification de l'article 1.5

Le deuxième alinéa de l'article 1.5 est remplacé par le texte suivant :

« Sont également visés, les bâtiments résidentiels sur lesquels est prévue l'une des modifications suivantes :

- Des travaux sur le branchement d'eau potable ;
- Des travaux ajoutant une unité d'habitation au bâtiment principal ;
- L'ajout d'un usage complémentaire. »

Article 3 Ajout d'un article – Consommation inhabituelle

Le règlement est modifié par l'ajout de l'article suivant, après l'article 4.7 :

« ARTICLE 4.8 CONSOMMATION INHABITUELLE

Dans le cas d'une consommation d'eau inhabituelle, le propriétaire peut faire une demande écrite à la trésorière dans le but d'apporter une correction à sa facture. La trésorière pourra réduire de 50% la facture de la taxe d'eau supplémentaire sans autre autorisation, à condition que le propriétaire prenne à sa charge la recherche de l'origine de la fuite d'eau ou de la surconsommation de celle-ci. Ceci est applicable par compteur.

Avant de procéder à la correction, le propriétaire sera avisé qu'il ne pourra bénéficier de la correction de la facture qu'une seule fois. »

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____

Alain Dubuc, maire

_____

Me Janie Arseneau, greffière

Avis de motion et projet de règlement :	13 octobre 2026 – 2026-10-449
Adoption du règlement :	10 novembre 2026 – 2026-11-499
Avis public d'entrée en vigueur :	13 novembre 2026